

Cayenne, le 22 septembre 2016

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

**Service : Mission de
Promotion de la Santé en
Faveur des Élèves**

Affaire suivie par :
Geneviève EUZET

Téléphone
05 94 27 21 16

Fax
05 94 27 21 15

Mél.
genevieve.euzet@
ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 CAYENNE Cedex

Réf. : GE/LB/N°13/09/16-17

Objet : Appel à candidature pour la formation de Formateur en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Dans un contexte de menace plus élevée, la promotion de la culture de la sécurité et l'éducation à la responsabilité constituent des mesures indispensables pour mieux anticiper une éventuelle crise et pour améliorer les capacités de réaction de la communauté éducative en cas de survenue d'une crise. La formation aux premiers secours et la sensibilisation aux gestes qui sauvent, visent à donner aux élèves les moyens d'être des acteurs à part entière de la sécurité des établissements scolaires.

Les deux instructions interministérielles du 29 Juillet et du 24 Août 2016 viennent renforcer le dispositif de formation des élèves, en précisant les conditions de mise en œuvre. Ainsi, il est nécessaire de former d'ici la fin de l'année scolaire 2016-2017:

- à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (**PSC1**), **50 % des élèves en classe de troisième** et dans la mesure du possible, les élèves ayant un mandat (délégué de classe, au conseil de vie collégienne, UNSS...);
- aux Gestes Qui Sauvent (**GQS**), **50 % des élèves en classe de troisième** n'ayant pas pu bénéficier de la formation au PSC1.

D'ici la fin de l'année scolaire 2016-2017, 100% des élèves en classe de 3^{ème} doivent avoir reçu une formation ou une initiation aux pratiques de premiers secours.

Afin de mettre en place ces formations, vous pouvez vous appuyer sur les formateurs en prévention et secours civiques PSC1 de votre établissement.

La formation de nouveaux formateurs est une nécessité afin de promouvoir les actions pédagogiques de formation au PSC1 dans votre établissement. Vous trouverez en accompagnement à ce courrier, la fiche de candidature à la formation de Formateur en Prévention et secours Civiques de niveau 1 (PSC). Cette fiche est destinée aux personnels de votre établissement, intéressés et prêts à s'investir dans cette action citoyenne sous votre couvert. Elle apporte les renseignements relatifs à cette formation (objectifs, durée, période, etc...).

Afin d'intégrer le plus tôt possible vos enseignants dans une formation de formateur, je vous invite à adresser au secrétariat de la Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves, avant le **6 octobre 2016**, la ou les fiche(s) de candidature.



A la réception de ces candidatures, Madame Geneviève EUZET, Chargée Académique du Dossier Secourisme (CADS), coordonnatrice de cette action, renseignera les personnels retenus sur les dates et lieux de formation selon le bassin.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et celle de vos équipes pour atteindre ces objectifs et vous remercie une nouvelle fois de votre implication.

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire Général de l'Académie

Youssofi TOURE

Firmin PIERRE-MARIE



Informations sur la formation de formateur PSC1

Pré-requis :

- Détenir un certificat de compétences PSC1 datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation
- Connaître de façon approfondie les recommandations relatives à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises ;
- Maîtriser les techniques et conduites à tenir relatives aux gestes élémentaires de secours définies dans les recommandations précitées ;

Pour faire acte de candidature, vous devez :

- Être majeur ;
- Être personnel de l'Éducation Nationale (enseignant, CPE, Infirmier, AED...)
- Renseigner la fiche de renseignements éducation nationale (page précédente) et la faire viser par le chef d'établissement
- Joindre une copie de la carte d'identité ;
- Joindre la photocopie du certificat de compétences PSC1 ;

Durée :

La durée de formation est fixée à 54 heures.

La formation s'organise en 3 fois 3 journées de formation.

Compétences visées à l'issue de la formation :

L'apprenant doit être capable de :

- organiser une séquence de formation
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation PSC1 ;
- mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ;
- réaliser une évaluation formative des participants.

Évaluation :

- Formative continue, tout au long de la formation.
- Certificative lors de l'examen du dossier du candidat à l'issue de la formation.
- Lors de la formation continue annuelle réglementaire (6 heures).

Attestation :

- Attestation de formation relative à l'Unité d'Enseignement « PICF »
- Certificat de compétences de « Formateur en prévention et Secours Civiques ».

Documents de références :

- Recommandations relatives à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- Référentiels internes de formation et de certification relatifs au PSC1 de l'éducation nationale.

Textes de référence :

- Ordonnance n° 2012-351 du 12 mars relatif au code de la sécurité intérieure, article L721-1 ;
- Décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine du secourisme ;
- Arrêté du 16 novembre 2011 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » ;
- Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ».

Renseignements personnels

NOM :Nom de Jeune Fille.....
Prénom :
Date de naissance :
Ville et N°Département de naissance :
Ville du domicile :Téléphone :
Courriel académique :@ac-guyane.fr

PSC1* **oui** obtenu le/...../ sous le numéro :
Organisme Formateur.....

*** Pré requis : Votre PSC1 doit dater de moins de trois ans**

Joindre :

- 1 lettre de motivation
- 1 copie de votre pièce d'identité
- 1 copie de votre PSC1 datant de moins de 3 ans

Renseignements professionnels

Etablissement :

Fonction/ discipline :

Ville de l'établissement :

Téléphone :Courriel établissement.....

Nombre de formateurs PSC actifs dans l'établissement :

Date et signature de l'intéressé(e) :

Signature et cachet du chef d'établissement :

Organisme habilité présentant le candidat

Pour la Formation initiale et la formation continue de formateur PSC1

Education Nationale – Académie de la Guyane

Geneviève EUZET- CADS (Chargée Académique du Dossier Secourisme)

Rectorat de la Guyane - Site de Troubiran - B.P. 6011 - 97306 CAYENNE CEDEX

Courriel : genevieve.euzet@ac-guyane.fr